Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 009-210901609-20220929-2022_112-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/112

L'an deux mille vingt deux et le vingt-neuf septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1er Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Joëlle DANEY, Monsieur Olivier CANIPEL.

Procurations de vote :
Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur Jackie ROY
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA
Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Corrado RANGHELLA
Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL

Étaient absents excusés : Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA Pascale DOMEC, Madame Sylvia GUERRERO et Monsieur Olivier AMANS.

Était absente : Madame Marie PHILLIPPON

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond MIQUEL

Date de convocation : 22 septembre 2022

Objet : **Candidature à l'Appel à Projet « Co-opérons pour habiter nos territoires ».**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est engagée dans une stratégie visant à sortir le territoire de la désindustrialisation et à requalifier la commune comme pôle urbain innovant, vecteur d'une attractivité pour le territoire.

La réhabilitation du Centre Bourg de Lavelanet engagée depuis 2015 dans le cadre de l'AMI Centre Bourg, a abouti à la revitalisation du Centre Bourg de Lavelanet.

Afin de prolonger cette politique, il y a lieu de poursuivre la réhabilitation des habitats vacants souvent dégradés et parfois indignes en impliquant la population locale tant dans la reconstruction des bâtiments que dans leur mise en vie future.

La ville de Lavelanet répond à cet appel à projet soumis auprès de la Fondation de France. Cette dernière va s'attacher à étudier la faisabilité puis la mise oeuvre d'un outil permettant au territoire :

- L'achat, la réhabilitation et la gestion et type coopératif des habitats repérés,

- L'installation d'une structure de type coopératif amenant l'implication des habitants actuellement résidents du centre bourg et éventuellement de nouveaux habitants afin de générer le principe d'habitat coopératif/participatif,

- L'installation d'un outil de type chantier école ou chantier d'insertion qui réhabilitera les habitats repérés et permettra à leurs futurs occupants de construire leur maison...

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 009-210901609-20220929-2022_112-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 009-210901609-20220929-2022_112-DE

En effet, depuis sa création, le programme Habitat proposé par la Fondation de France a pour vocation d'accompagner les acteurs de terrain dans la recherche de solutions adaptées favorisant l'insertion des personnes vulnérables et précaires. Pour répondre aux enjeux du mal-logement et des situations sociales qui en résultent, d'autant plus nombreuses depuis la crise sanitaire, ce programme soutient l'innovation sociale dans l'habitat, encourage la recherche de nouvelles solutions, et favorise la mobilisation des habitants, des acteurs et des territoires pour :

- Encourager et faciliter l'émergence, l'expérimentation et l'essaimage de l'innovation sociale dans la production et la requalification d'un habitat digne et solidaire,

- Soutenir les territoires et des acteurs clés du changement dans leur mobilisation pour la recherche de nouvelles formes d'habitats solidaires, répondant aux défis des transitions énergétiques et écologiques

- Favoriser l'implication des habitants, en particulier des ménages les plus vulnérables, pour qu'ils deviennent acteurs des projets,

- Accompagner ces projets innovants aux différents stades de leur développement (du montage à la mise en oeuvre),

- Aider « au changement d'échelle » et à l'essaimage de solutions innovantes permettant de répondre aux défis du mal-logement.

- Contribuer à consolider et à appuyer par les moyens du programme, les projets pertinents en cas de défaut de financements en incitant l'implication des partenaires publics,

La demande de subvention auprès de la Fondation de France, permettra le financement des actions de recherche en faisabilité liées aux relations partenariales, sociales, et de communication ajoutée de fonctionnement et d'animation de ces actions.

La Commune va donc pouvoir bénéficier, en fonction des besoins qu'elle a exprimés dans son dossier de candidature et des moyens mobilisés dans le cadre de cet A.M.I., non seulement d'un appui financier pour mettre en place des ressources en ingénierie mais aussi de crédits d'investissement pour contribuer à la mise en œuvre de son projet en matière de logements et de redynamisation de son centre-bourg.

Le montant de l'opération s'élève à hauteur de 83 000 euros.

Monsieur le Maire propose que le plan de financement prévisionnel concernant l'ingénierie soit établi comme suit :

Postes de dépenses TTC	**TOTAL**
Chef de projet (salaires et charges)	39 000 €
Frais de mission/Frais de structure	13 000 €
Concertation avec les partenaires	8 500 €
Communication – Études	22 500 €
TOTAL	**83 000 €**

Financements	**%**	**TOTAL**
Conseil Départemental de l'Ariège	10%	8 300 €
Conseil Régional	10%	8 300 €
Etat	10%	8 300 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 009-210901609-20220929-2022_112-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 009-210901609-20220929-2022_112-DE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes (autofinancement pré-étude OCUR)	10%	8 300 €
Fondation de France	40%	33 200 €
Commune de Lavelanet (autofinancement)	20%	16 600 €
TOTAL	**100%**	**83 000€**

Puis Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Ouï l'exposé de son Président,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (24 voix POUR)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Fondation de France pour l'étude de la faisabilité et de mise en œuvre d'un programme d'habitat coopératif/participatif au sein du Centre Bourg de Lavelanet,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget correspondant,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance
Raymond MIQUEL

Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

Le Maire
Marc SANCHEZ

MAIRIE DE LAVELANET (Ariège)

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 009-210901609-20220929-2022_112-DE